



Allianz Global Investors France

L'Investissement Socialement Responsable : au-delà de la performance

Allianz 
Global Investors



Un engagement de long terme

L'engagement d'AllianzGI France dans l'Investissement Socialement Responsable (ISR) trouve son origine dans l'orientation long terme de son activité, en tant que société de gestion appartenant à un groupe d'assurance.

Déclinaison du développement durable aux métiers de l'investissement, l'ISR s'inscrit dans ce domaine, en totale cohérence avec la forte mobilisation du Groupe Allianz. Celui-ci a mis en place un partenariat avec le WWF et s'est engagé à réduire ses émissions de CO2 d'ici 2012. Il a également développé des activités de micro-assurance à l'échelle

mondiale. Enfin, il s'attache à sensibiliser ses collaborateurs au développement durable et à l'innovation sociale, dans le cadre d'un programme interne dédié.

Allianz Global Investors France s'est progressivement investie dans la responsabilité sociale à partir de 2002 pour devenir un acteur engagé, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Par sa nature et sa taille, son activité de gestion ISR fait aujourd'hui d'AllianzGI France un acteur majeur du marché français.

Un acteur majeur du marché français

Avec près de 5 milliards d'euros d'encours, AllianzGI France est un des leaders du marché français de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Allianz Global Investors France dispose d'une gamme ISR complète. Elle couvre l'ensemble des grandes classes d'actifs et compte 5 produits, dont deux produits phares : [Allianz Valeurs Durables](#), Sicav créée en 2002, qui est devenue avec près d'1 milliard d'euros d'encours, le [plus gros fonds actions ISR européen*](#). [Allianz Securicash SRI occupe la deuxième place des fonds monétaires européens](#) avec presque 3 milliards d'euros d'encours*.

La gamme comprend également un fonds obligataire et deux fonds thématiques actions, basés, l'un sur la protection du citoyen consommateur, et l'autre sur l'environnement (voir encart sur notre gamme d'OPCVM).

Enfin, Allianz Global Investors France s'est dotée d'une équipe dédiée composée d'une dizaine de gérants et analystes (voir encart). Deux co-responsables du développement de l'ISR ont en outre pour mission d'enrichir les processus, de développer de nouveaux produits et de participer activement à la promotion de l'ISR d'AllianzGI France dans les instances de place en France et à l'international.



* Source : Lipper FMI au 31/07/09

L'ISR au cœur de notre métier

Notre approche ISR s'appuie sur les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) que nous avons signés en 2007.

Les PRI engagent leurs signataires pour l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement, quelle que soit la classe d'actifs.

Ils ont été signés par près de 500 investisseurs et représentent 18.000 milliards de \$ (à fin mai 2009).

Couvrir toutes les étapes de la chaîne de valeur ISR

En tant qu'investisseur socialement responsable, AllianzGI France intervient à 3 niveaux, qui composent la chaîne de valeur de l'investissement responsable.

En amont de cette chaîne, la société de gestion cherche à améliorer l'environnement des affaires et la gouvernance des marchés, en s'associant à des initiatives collectives, contribuant au développement durable et à la responsabilité sociale des entreprises :

- AllianzGI France participe à des groupes de travail de la Global Reporting Initiative (GRI) qui vise à établir des normes internationales de reporting en matière de responsabilité sociale des entreprises (PRI n°3) ;
- membre fondateur de l'Enhanced Analytics Initiative (EAI), de la chaire « Finance Durable et Investissement Responsable » et administrateur du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), AllianzGI France promeut une recherche long terme ESG de qualité (PRI n° 4) ;

- AllianzGI France est membre du conseil d'administration de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). L'ITIE regroupe des Etats, des entreprises, des organisations de la société civile, des investisseurs et des institutions internationales qui souhaitent améliorer la transparence entre les pays riches en ressources naturelles, les entreprises et les exploitants (PRI n°5).

Pendant la phase d'investissement :

AllianzGI France prend en compte les critères ESG dans l'analyse et la construction de ses portefeuilles avec un ou plusieurs objectifs : financiers et/ou extra-financiers en fonction du besoin de ses clients. En élargissant l'ISR à d'autres classes d'actifs, AllianzGI France vise à intégrer les facteurs ESG dans l'ensemble de ses processus de gestion (PRI n°1).

En aval : la société de gestion joue pleinement son rôle d'investisseur actif en votant en Assemblée Générale et en favorisant le dialogue avec les entreprises. Sa politique de droit de vote vise une meilleure gouvernance des entreprises au sens large, en intégrant des critères sociaux et environnementaux (PRI n°2). Enfin, AllianzGI France communique sur ses activités ISR par différents moyens (PRI n°6) : au travers de ses reportings et attributions de performance qui mettent en valeur la contribution des facteurs ESG à la performance financière ; par une lettre d'information trimestrielle dédiée à l'ISR et par un rapport public sur l'exercice des droits de vote.

Philosophie d'investissement

L'Investissement Socialement Responsable est la déclinaison du développement durable au monde de l'investissement. La démarche se fonde sur un double constat : une entreprise ne peut être performante dans la durée sans une bonne gestion du capital social et de l'environnement ; cette gestion responsable ne peut être pérenne en l'absence de performance économique.

Un processus de gestion éprouvé

Notre processus d'investissement combine une approche commune à l'ensemble de notre gestion de type assurantiel : nous réalisons une analyse fondamentale, stratégique et financière des émetteurs avant toute décision d'investissement ; nous privilégions un horizon à moyen et long terme, avec un faible taux de rotation des portefeuilles ; enfin, nous mettons en place un contrôle des risques présent à toutes les étapes du processus d'investissement.

L'ISR apporte ainsi un supplément de valeur grâce à des critères de choix extra-financiers. Ceux-ci permettent de mieux apprécier la valeur intrinsèque d'un émetteur, de mieux évaluer les risques liés à son activité et la manière dont il les anticipe et les gère. Enfin, ces critères sont susceptibles d'améliorer nos performances sur le long terme.

Ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont communs à l'ensemble de nos fonds ISR



Des risques et opportunités en matière de :

- Équilibre des pouvoirs, respect des actionnaires, audit
- Réglementation et réputation
- Engagement des collaborateurs
- Relation avec les clients, fournisseurs et concurrents
- Critère discriminant



Les 6 Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)

Principe 1

Prendre en compte les enjeux ESG dans l'ensemble des processus d'investissement.

Principe 2

Prendre en compte les enjeux ESG dans les politiques et pratiques actionnariales.

Principe 3

Inciter les émetteurs à rendre compte au marché de leurs performances ESG.

Principe 4

Promouvoir les PRI au sein de l'industrie de l'investissement.

Principe 5

Participer aux initiatives collectives visant à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des PRI.

Principe 6

Rendre compte de la mise en œuvre des PRI.

Une implication globale

Appliquer à nous-mêmes ce que nous demandons aux émetteurs que nous sélectionnons.

AllianzGI France a fait le choix de placer le développement durable au coeur de son projet d'entreprise, avec l'appui de ses collaborateurs.

Le point de départ de cette démarche fut la mise en place, en avril 2003, d'un [comité de développement durable](#), constitué sur la base du volontariat. Il est en charge de la mise en place et du suivi des actions de développement durable sur tous les fronts.

Parmi ses principales réalisations, on notera des initiatives en matière de comportement au quotidien pour l'environnement, telles que la mise en place d'un tri sélectif des déchets et la sensibilisation aux actions en faveur des économies d'énergie et de papier.

De nombreuses actions de mécénat solidaire et de compétence ont également été mises en place. Des partenariats ont été noués dès 2006 avec les associations Petits Princes, Planète Urgence, l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) et, plus récemment, avec « Roulez petits, bouchons ».

Enfin, en 2009, AllianzGI France a réalisé son premier [bilan carbone](#), afin de mesurer ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES). Cette action a pour but d'établir un inventaire de nos actions les plus consommatrices de GES et d'élaborer un plan d'action afin de réduire ces émissions.



Allianz Global Investors France : Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – 352 820 252 RCS Paris – Siège social: 20, rue Le Peletier – 75444 Paris Cedex 09. Allianz Global Investors France est une société de gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Ce document réalisé à titre d'information ne saurait constituer une offre d'achat, de vente, ou de souscription d'instruments financiers. Les informations contenues dans ce document ne sont pas constitutives d'une offre commerciale ou de conseil d'ordre juridique ou fiscal. Les opinions développées dans la présente publication reflètent le jugement actuel d'Allianz Global Investors France, celui-ci étant susceptible d'évoluer à tout moment. Allianz Global Investors France décline toute responsabilité dans l'utilisation qui pourrait être faite de ces informations et des conséquences qui pourraient en découler. Les chiffres publiés dans ce document sont arrêtés au 30/08/09. Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Allianz Global Investors France, sont strictement interdits. Document non contractuel.

Allianz Global Investors France
20, rue Le Peletier – 75444 Paris Cedex 09
www.allianzgi.fr



Cette brochure est imprimée sur un papier répondant à la norme PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)
PEFC/10-31-1157